

Bordereau de signature

N°2025/06/MJI

Signataire	Date	Annotation
Francois PERSEE, <i>Directeur General des Services</i>	20/02/2025	
Said Maanrifa IBRAHIMA, <i>Maire</i>	20/02/2025	  Certificat au nom de SAID MAANRIFA IBRAHIMA (Maire, COMMUNE DE M TSANGAMOUJI), émis par Certinomis - Prime CA G2, valide du 20 août 2024 à 13:35 au 20 août 2027 à 13:35.
<i>Directeur General des Services</i>		

Dossier de type : CIRCUIT // Direction



DELIBERATION N°2025/06/MJI DU 19 FEVRIER 2025 PORTANT MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2023/066/MJI PORTANT ACTUALISATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT POUR L'AMENAGEMENT DU TERRAIN DE FOOT DE M TSANGAMOUJI

Nombre de conseiller en exercice : 29

De présents : 4

De votants : 4

Nota – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la mairie et sur le site www.portailco.yt, et que la convocation du conseil avait été faite le 15 février 2025

Présents :

IBRAHIMA SAID MAANRIFA, MADI MARI DAROUACHI, NOUDJOUR MADI ASSANI, BOURA MCOLO VITA

Absents :

SOUFFOU ABDALLAH, SAID MADI ZAINA, NOUDJOUR MADI MAANROUF, SAINDOU ASSANATI, SAKIMOU OUSSENI, SIKA AHAMADA, MANSOIBOU RABIANI, MADI-ISLAME SAFINATI, MROIVILI AMINA, VITA SOIDIKI, ANLI AYOUBA, SAINDOU MOHAMADI, ALI BACARI CHARAFINA, ALIDINA ASSANI CHAKA, MADI MOITSOUMOU, SOUFFOU ZAIN-YA, MBAE LADHATI, ADAM TOILIHATI, MDALLAH ANLAMATI, SOILIH ANSOUMATI, ABDALLAH MAMALI, AHAMADA COMBO SAID VALDO, HEDJA KOURAICHIA, AHMED SAID, OUMAR SAINDOU

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du conseil municipal du samedi 15 février 2025, le conseil municipal a été convoqué par Monsieur IBRAHIMA SAID MAANRIFA, Maire, à une réunion du conseil en 2ème lecture mercredi 19 février 2025 à 8h00 dans la salle de délibération de la mairie.

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil **Mr. NOUDJOUR MADI ASSANI** ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'IL a acceptés.

Le 27 décembre 2023, la commune de M'tsangamouji a actualisé sa demande de subvention auprès des services de l'Etat pour l'aménagement du terrain de football de M'tsangamouji.

Ce dossier déjà déposé auprès des services de l'Etat est qui est déjà en cours de travaux demande de modifier le plan de financement en raison de l'effet de l'inflation mais également des coûts du transport maritime.



Le projet qui était évalué à 5 628 250 est aujourd'hui passé à 8 960 000 € avec également des modifications de prix liée au cyclone Chido pour la reprise du chantier. Avec une subvention du conseil départemental de Mayotte de 2 814 125 €, l'accompagnement de l'Etat reste plus qu'important pour faciliter la réalisation de cette infrastructure pour une ville labélisée « ville active et sportive ».

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

1) De modifier la délibération 2023/066/MJI afin d'actualiser le plan de financement pour la demande de subvention auprès de l'Etat pour l'aménagement du terrain de football de M'tsangamouji, comme suit :

- Conseil départemental de Mayotte : 2 814 125 € (31 %)
- Commune : 5 145 875 € (58 %)
- Etat : 1 000 000 € (11 %)

2) D'autoriser Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré, le 19/02/2025

Le Maire

IBRAHIMA SAID MAANRIFA

Signé par : Said Maanrifa IBRAHIMA
Date : 20/02/2025
Qualité : Maire